



PRÉFET DES ALPES-
DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 6 juin 2013

Bilan de l'opération de contrôles des flux GAZALP

L'opération de contrôle des flux GAZALP (Groupe d'appui zonal Alpes) s'est déroulée aujourd'hui dans quatre départements (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes maritimes et Var) de 7 heures à 17 heures. Cette opération, pilotée par le préfet de la Zone de défense et de sécurité sud, Hugues PARANT, avait pour objectif de contrôler les flux routiers, autoroutiers, ferroviaires, maritimes et les zones aéroportuaires.

GAZALP mobilisait un grand nombre de forces de sécurité (directions départementales de la sécurité publique, gendarmeries départementales, mobiles et maritimes, gendarmerie des transports aériens, police aux frontières, Compagnie républicaine de sécurité, Centre régional d'information et de coordination routières, Service zonal des systèmes d'information et de communication), les douanes, ainsi que des forces de sécurité italiennes.

Les objectifs de cette opération étaient de lutter contre la délinquance générale et la délinquance routière, contrôler les flux de transport de personnes (immigration illégale, travail illégal) et lutter contre les trafics (stupéfiants, contrefaçons...).

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le préfet Patricia WILLAERT était responsable du dispositif, qui a mobilisé 172 policiers, gendarmes et douaniers sur les secteurs routiers et autoroutiers du département.

Stéphane KELLENBERGER, procureur de la République, était également associé à l'opération, afin d'assurer son volet judiciaire.

Le bilan de cette opération de contrôle des flux dans les Alpes-de-Haute-Provence est le suivant : 1314 véhicules et 1680 personnes ont été contrôlés.

87 infractions au Code de la route ont été constatées. Parmi les personnes contrôlées, 5 ont été interpellées pour des délits divers.

Les premiers enseignements majeurs retirés de cette opération d'envergure sont :
- la réussite de cette opération coordonnée entre quatre départements qui était une première en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- la qualité de la coordination des forces engagées et l'excellente coopération entre celles-ci.